

Campagne budgétaire 2025 : le Synerpa dénonce des moyens insuffisants face à l'urgence du vieillissement

Prévue pour être publiée fin mai et soumise à concertation avec les fédérations depuis hier, la circulaire budgétaire médico-sociale fixe les grandes orientations pour l'année 2025. À l'heure où s'ouvrent ces échanges, le Synerpa souhaite exprimer ses fortes inquiétudes.

Si l'effort engagé sur l'ONDAM personnes âgées, notamment pour soutenir les centres de ressources territoriaux (CRT) et les PASA, mérite d'être salué, **le taux de reconduction de 2,35 % reste dramatiquement insuffisant au regard des besoins réels constatés sur le terrain.**

À ce stade, aucun financement spécifique n'est prévu pour répondre aux enjeux de ressources humaines pourtant cruciaux. L'absence de financement pour l'avenant 33 et la non-extension des primes de sujétion au secteur privé commercial creusent une iniquité de traitement déjà criante. **Cette situation aggrave la crise d'attractivité du secteur, alors que 400 000 recrutements seront nécessaires d'ici 2030.**

Le Synerpa alerte également sur la question des taux d'occupation. Le « creux » démographique et la volonté croissante des Français de vieillir à domicile rendent **structurellement plus difficile d'atteindre des taux d'occupation élevés.** Ce changement de paradigme n'a pas été intégré dans les projections gouvernementales. **Ce contexte engendre des reprises de dotations en cas de taux d'occupation inférieurs à un certain seuil, ce qui fragilise d'autant les établissements.**

Par ailleurs, la mise en réserve prudentielle de 241 millions d'euros sur les crédits personnes âgées et les personnes en situation de handicap est **incompréhensible et inacceptable.** Dans un secteur où les budgets sont en enveloppe limitative, il est impossible de dépasser les crédits votés : **cette réserve budgétaire vient en réalité couvrir les dépassements des soins de ville et des établissements de santé. Cette solidarité unilatérale au détriment du médico-social n'est plus acceptable.**

Enfin, il faudrait des **mesures supplémentaires pour accompagner la réforme des services autonomie, qui aujourd'hui est difficilement applicable.** À défaut d'un véritable soutien, la dynamique engagée risque de rester sans effet tangible pour les professionnels et les personnes accompagnées.

Jean-Christophe Amarantinis, président du Synerpa, déclare : « *Face au défi démographique majeur qui s'annonce, nous avons besoin de moyens à la hauteur des enjeux. Le temps des demi-mesures est révolu : il faut ajuster rapidement les*

arbitrages et engager un plan d'urgence pour sauver notre capacité à accompagner les personnes âgées. »

Le Synerpa appelle à un ajustement rapide des arbitrages, à des financements plus justes et à des mesures sociales fortes pour sécuriser l'avenir du secteur.

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com

Synerpa – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr